

RÉVISION DU DOCOB ET DU PLAN DE GESTION DES MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX DU BESSIN

Compte rendu des groupes de travail de phase 1

Diagnostic du site / Enjeux

9 et 10 septembre 2021

À Ver-sur-Mer

Ce **compte-rendu** distingue les principaux échanges assurés au cours de chacun des 4 groupes de travail organisés autour des thématiques « Gestion et usages », « Bande côtière et changements climatiques », « Biodiversité » et « Accueil du public ».

La **liste d'émargement** des participants est présentée en annexe de ce compte-rendu.

Les **diaporamas** projetés au cours des réunions sont fournis en accompagnement de ce compte-rendu.

Les documents relatifs à cette étude sont également **disponibles sur Internet** via le lien suivant :
<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-marais-arriere-littoraux-du-bessin>

Ces groupes de travail concluaient le diagnostic du site des marais de Graye-sur-Mer et de Ver-sur-Mer/Meuvaines et visaient quatre objectifs :

1. Rappeler le contexte et le calendrier de cette étude lancée par le Conservatoire du littoral ;
2. Présenter l'état de la connaissance pour chacune des thématiques « Gestion et usages », « Bande côtière et changements climatiques », « Biodiversité » et « Accueil du public » ;
3. Assurer un temps d'échanges et de travail en groupes autour de la définition des enjeux propres à chacune de ces quatre thématiques ;
4. Synthétiser les enjeux ressortant de chacun des quatre groupes de travail.

GROUPE DE TRAVAIL n°1 « GESTION ET USAGES » - 9 septembre matin

La présentation du diagnostic de cette thématique par le bureau d'études a amené les remarques / réflexions listées ci-après.

- M. THIBERGE (maire de Graye-sur-Mer) précise que la compétence « PI » (prévention des inondations) est portée par la commune de Graye-sur-Mer sur son territoire, en attendant la prise de compétence par Bessin Urbanisme programmée au 1^{er} janvier 2022.
- M. VERET (maire de Ver-sur-Mer) et M. WEIL (CATER Normandie) précisent que la compétence « GEMA » (gestion des milieux aquatiques) sur le marais de Ver-sur-Mer n'est pas portée par le seul Syndicat Mixte de la Seules et de ses affluents mais par une mosaïque d'acteurs (ASA de Ver-sur-Mer, ASA de défense contre la mer, commune, ...)
- M. VERET demande des précisions sur l'usage de récolte des roseaux mise en œuvre sur le marais de Meuvaines et intégrée dans le calendrier de gestion des niveaux d'eau.
M. DUVAL (SCI des Dunes) précise que cette récolte de roseaux est assurée par une entreprise localisée en baie de Seine pour la construction de toits de chaume. Elle nécessite des niveaux d'eau abaissés en mars.
- M. DE MONTE précise que c'est bien l'Agence de l'Eau qui a initié et exigé la mise en œuvre d'un calendrier de gestion des niveaux d'eau, aussi bien sur le marais de Meuvaines (gestion des vannages par la SCI des Dunes) que sur le marais de Ver-sur-Mer (gestion par l'ASA de Ver-sur-Mer). La question de l'éventuel arrêt des subventions à l'ASA de Ver-sur-Mer interroge sur la poursuite de la gestion des niveaux d'eau par cette structure.
- M. DE MONTE (ASA du marais de Ver-sur-Mer) explique que si le calendrier élaboré en 2013 (en partenariat avec l'ancien Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels) n'est plus suivi à la lettre sur le marais de Ver-sur-Mer, l'ASA de Ver-sur-Mer poursuit bien la manœuvre des ouvrages hydrauliques, en prenant notamment en compte l'évolution des conditions météorologiques.
M. DE MONTE précise également qu'il existait bien une vanne entre le marais de Meuvaines et celui de Ver-sur-Mer, mais qu'elle était mal calée (trop haute). Un accord passé avec la SCI des Dunes a autorisé l'ASA de Ver-sur-Mer à procéder à son abaissement en 2014 afin de faciliter les échanges d'eau entre les marais.
- M. SAVARY (Comité Régional Conchylicole) précise que les ostréiculteurs sont satisfaits du calendrier de gestion des niveaux d'eau du marais de Meuvaines. Il mentionne l'existence d'un autre exutoire entre le hâble de Heurtot et Asnelles, non fonctionnel de longue date.
- M. DUVAL met en avant la complexité du calendrier de gestion des niveaux d'eau mais sa globale satisfaction quant au maintien des divers usages du site (il note également l'accord donné par les ostréiculteurs pour ouvrir plus l'ouvrage de sortie du marais lorsque le marais de Meuvaines est trop en eau).
- M. VERET explique qu'il existe un accord entre la SCI des Dunes et l'ASA de Ver-sur-Mer pour l'entretien de certaines parcelles appartenant à la SCI des Dunes le long du hâble de Heurtot.
- M. THIBERGE souhaite clarifier la gestion des niveaux d'eau dans le marais de Graye-sur-Mer avec la mise en place d'un calendrier et d'objectifs (tel qu'élaboré sur demande de l'Agence de l'Eau sur les marais de Ver-Meuvoines). Aujourd'hui, aucune gestion coordonnée n'existe sur le marais de Graye-sur-Mer et plusieurs enjeux coexistent : usage cynégétique, crainte des riverains vis-à-vis du risque inondation, fonctionnalités écologiques. L'étude hydraulique menée en 2017 peut servir de base de réflexion.
- M. ZUCCHET (Département du Calvados) précise qu'il n'existe pas d'échelle limnimétrique sur ce marais et que cela constitue un préalable à toute gestion coordonnée. De même,

des actions ciblées de réparation/entretien de certains ouvrages hydrauliques apparaissent prioritaires, en s'appuyant sur l'étude hydraulique de 2016.

- M. MARTIN (ACCA de Graye-sur-Mer) précise qu'il manœuvre des palplanches en entrée Ouest du marais pour amener de l'eau de la Provence et alimenter sa mare à gabion. Une convention avec la mairie existerait depuis environ 6 ans. M. VERET indique que les termes de la convention mériteraient d'être clarifiés.
- M. VERET met en avant le problème récurrent de la présence de vaches appartenant à des agriculteurs sur la route et/ou sur le sable (dune/plage), ce qui pose des soucis en termes de sécurité publique.

M. NIEL (Conservatoire du littoral) et M. ZUCCHET précisent que cela est aussi en grande partie lié à des problèmes récurrents de vandalisme sur les clôtures, permettant aux vaches de sortir des champs.

- M. NIEL souligne la nécessité d'échanger avec la chambre d'agriculture afin de déterminer les éventuelles opportunités de MAEC avec les agriculteurs du versant (en arrière du marais).
- M. BERNIER (Fédération de Chasse du Calvados) précise qu'il existe de la chasse à la bécassine sur l'ensemble des marais, mais que la gestion spécifique par « placettes » n'est mise en œuvre qu'au sein du marais de Meuvaines.
- Mme FAINE (Groupe Mammalogique Normand – GMN) explique qu'il faut désormais employer le terme d'ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) pour désigner ce que l'on appelait auparavant les « espèces nuisibles ». Le sanglier ne fait pas partie des ESOD.
- Il existe une autorisation écrite entre le Conservatoire du littoral et l'ACCA de Graye-sur-Mer pour la chasse au sanglier effectuée cette année. Le Département envisage de pérenniser un partenariat de gestion cynégétique du sanglier pour 2022 sur le marais de Graye-sur-Mer.

Il n'existe pas de telle convention ou de tel accord sur le marais de Ver-sur-Mer en raison de la proximité des habitations, malgré des populations de plus en plus importantes depuis 2019. Des réflexions pourront être menées sur le sujet.

- M. ACHARD (Association de chasse DPM « Rivages du Bessin ») explique que le dispositif de battue pourrait être complété côté DPM afin d'éviter les fuites de gibier par le DPM (le tir au gibier est autorisé sur le DPM, il s'agirait de passer un accord avec l'association des rivages du Bessin).
- M. LONGAVENNE (DDTM) précise avoir observé des motos rouler sur les plages dans le secteur de Ver-sur-Mer. Les participants à la réunion confirment la présence répétée de motos sur les dunes des marais de Graye-sur-Mer et de Ver/Meuvaines, ainsi que l'existence de rodéos motos à proximité des dunes. M. ZUCCHET précise qu'il est habilité à verbaliser, mais uniquement sur les terrains du Conservatoire du littoral. M. CHEVALIER (SCI des Dunes) est habilité pour sa part sur les terrains de la SCI des Dunes.
- Les acteurs du marais pointent également la présence de camping-cars qui stationnent de plus en plus nombreux au sein des marais, ce qui pose des questions de quiétude du lieu et de potentielle pollution des eaux (rejets d'eaux usées) pouvant s'avérer problématique pour les ostréiculteurs situés au large. Les modalités d'accès sur le chemin du Paisty Vert pose question à ce sujet.

Une aire dédiée a été installée sur la place Churchill à Ver-sur-Mer. De plus, un arrêté municipal interdit le stationnement de 19h à 6h. M. LACOSTE (Conservatoire du littoral) précise qu'au sein du site classé, le stationnement de nuit des camping-cars est de fait interdit.

LISTE DES ENJEUX IDENTIFIÉS AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL SUR TABLE (et hiérarchisation en fonction du nombre de votes associé) :

- **Coordination d'une gestion optimisée des niveaux d'eau** (gouvernance associée) **11**
- **Préservation des cœurs de marais et cordons dunaires** (accès limités, gestion des camping-cars/motos/...) **10**
- **Maîtrise de l'eau tant du point de vue qualitatif que quantitatif** (en lien avec le bassin versant et la gestion des niveaux d'eau) **8**
- **Organisation face aux conséquences des changements climatiques et de la montée des eaux** **7**
- **Maintien des pratiques agricoles** (entretien des milieux ouverts, maintien des paysages, recherche d'exploitants agricoles, appui à la pérennisation de l'agriculture) **7**
- **Entretien du réseau hydraulique principal/secondaire et des pièces d'eau** (curage, entretien fossés, gestion végétation) **7**
- **Maintien des usages (chasse) et développement de partenariats pour la gestion** **6**
- **Gestion des sangliers et autres ESOD** (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) **6**
- **Prise en compte du risque inondation** (habitations riveraines) **4**
- **Maîtrise des intrusions salines et préservation des habitats d'eau douce** **2**

**GROUPE DE TRAVAIL n°2 « BANDE CÔTIÈRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES » -
9 septembre après-midi**

La présentation du diagnostic de cette thématique par le bureau d'études a amené les remarques / réflexions listées ci-après.

- M. THIBERGE (maire de Graye-sur-Mer) apporte quelques précisions concernant la nature des ouvrages de défense contre la mer (stabiplates au nombre de 10, enrochements mis volontairement à l'écart de la digue à proximité du NOC de la maison Pearson, ...). Il témoigne de sa grande satisfaction concernant l'efficacité des stabiplates, en tant que méthode douce et en tant qu'alternative à des ouvrages plus lourds (ce qui a également été noté par le PPRL du Bessin). Il explique que l'on arrive à une période où des réparations/renouvellements vont devenir nécessaires.
- M. VERET (maire de Ver-sur-Mer) précise que la hauteur de sable sur les plages peut varier de 1,50 mètres en fonction des années.
- Mme PAGNY (RONLP) explique qu'un « évènement » de submersion marine n'est identifié dans leur base de données qu'en cas d'arrêt de catastrophe naturelle. De plus nombreuses submersions marines peuvent donc avoir eu lieu sans être répertoriées car n'ayant pas occasionné d'impact humain ou matériel lourd.
- M. DUVAL (SCI des Dunes) mentionne l'absence d'entretien des défenses contre la mer sur le marais de Ver/Meuvaines depuis les années 1960-1970. M. DUVAL estime que les enrochements seuls ne suffisent pas à se protéger efficacement et sur le long terme contre les submersions marines et l'érosion du front de mer, et qu'il est nécessaire de leur associer des épis.
- M. DE MONTE (ASA du Marais de Ver-sur-Mer) souhaite également que les enrochements soient renforcés entre le Hâble de Heurtot et le Paisty Vert, en leur associant des épis. M. VERET précise qu'un projet de nouveaux épis est en cours d'étude sur Ver-sur-Mer.
- M. THIBERGE précise que la notion de cellule de submersion a évolué depuis l'étude de dangers menée par ISL en 2015 (et citée au cours de la présente réunion). Elle intègre désormais les populations concernées.
- Mme PAGNY met en avant l'importance de la notion de concomitance des phénomènes survenant côté mer et côté terre (bassins versants). M. THIBERGE ajoute que le fait que Bessin Urbanisme dispose de la compétence GEMAPI (au 1^{er} janvier 2022) va justement dans ce sens en favorisant la prise en considération simultanée de ces deux aspects « terre-mer ».
- M. DUVAL met en avant le risque de disparition du rôle d'éponge et d'évacuation des crues que jouent les marais vis-à-vis des zones habitées, en cas de disparition progressive des protections de dune.
De plus, M. DUVAL s'étonne de l'hypothèse évoquée de salinisation du marais et donc de disparition de milieux relictuels et d'espèces à très forte patrimonialité.
- M. VERET souhaite que la notion de perte/gain écologique soit étudiée selon les scénarios où on laisse entrer l'eau de mer dans le marais et celui où on poursuit la protection du marais contre ces intrusions marines.
M. DALLEMAGNE (CERESA) et M. BIERO (DREAL) précisent que ce volet est abordé dans le groupe de travail n°3 « Biodiversité », programmé le lendemain (et dont le compte-rendu est présenté ci-après).
Mme PAGNY met en avant la nécessité de prendre en compte les orientations de la loi Energie-Climat.

LISTE DES ENJEUX IDENTIFIÉS AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL SUR TABLE (et hiérarchisation en fonction du nombre de votes associé) :

- **Préservation des services écosystémiques des marais** (rôle tampon, biodiversité) **15**
- **Intégration de la notion du rapport coûts/bénéfices** **8**
- **Conséquences de la gestion du marais sur les franges habitées et la sécurité publique** **7**
- **Prise en compte du risque érosion** (lutte, protection, dispositifs, financements) **6**
- **Évolution du marais via les remontées de nappe** (salinisation au-delà des phénomènes de submersion) **5**
- **Accompagnement de l'évolution du trait de côte** (quelle ampleur ? techniques douces ? nouveaux ouvrages hydrauliques ?) **et sectorisation des enjeux pour une prise en compte différenciée** (approche géographique / approche temporelle) **4**
- **Lien entre les compétences GEMA et PI désormais fusionnées** (concomitance des évènements terre/mer, rôle des acteurs locaux) **2**
- **État des ouvrages et gestion de l'eau** **1**

GROUPE DE TRAVAIL n°3 « BIODIVERSITÉ » - 10 septembre matin

La présentation du diagnostic de cette thématique par le bureau d'études a amené les remarques / réflexions listées ci-après.

- M. DE MONTE (ASA Ver-sur-Mer et société de chasse de Ver-sur-Mer) précise que la société de chasse de Ver-sur-Mer procède à du repeuplement de faisan depuis 4 ans sur le périmètre Natura 2000. Le faisan nidifie désormais au sud du marais de Ver. Un repeuplement de perdrix est prévu en 2022.
M. JAMES (GONm - Groupe Ornithologique Normand) questionne sur l'impact du faisan introduit par l'Homme sur les espèces naturellement présentes au sein du site Natura 2000. Aucun suivi spécifique ne permet de conclure à ce sujet. À noter que toutes les communes comprises entre Tracy-sur-Mer et Asnelles sont concernées par un plan de gestion obligatoires du faisan, porté par des modalités de repeuplement et faisant l'objet d'autorisations de prélèvements délivrés par la Fédération de Chasse du Calvados.
- M. THOMAS (GMN - Groupe Mammalogique Normand) précise que le campagnol amphibie peut évoluer en milieu saumâtre, mais avec des populations plus réduites. La musaraigne ne supporterait en revanche pas l'arrivée du sel dans le marais.
- M. THOMAS explique que la loutre a été observée par le passé sur la Seulles à proximité, mais que la dernière observation remonte à plusieurs années. Les observations récentes dans le Calvados sont essentiellement situées sur le bassin versant de l'Orne. L'enjeu associé à cette espèce est donc relativement limité sur le site des marais arrière-littoraux du Bessin, bien qu'il pourrait constituer un bon territoire de chasse et d'expansion si la situation de la loutre s'améliorait à l'échelle du Département.
- M. CHEVALIER (SCI des Dunes) précise que l'anguille est bien présente dans le marais de Ver/Meuvaines, notamment via les entrées d'eau de mer aux nocs du hâble de Heurtot et du Paisty Ver.
- M. JAMES met en avant l'implication des communes qui a permis la persistance des populations de gravelots à collier interrompu grâce à la mise en défens des hauts de plage. Il explique également que les populations sont plus en sécurité sur ces hauts de plage que sur les plages, les œufs étant mieux protégés par les galets.
- Les échanges entre M. THIBERGE (maire de Graye-sur-Mer), M. DE MONTE et le Conservatoire du littoral mettent en avant la nécessité de communiquer sur les modalités de gestion et les objectifs visés par cette gestion au droit des parcelles du Conservatoire.
- M. JAMES souligne la nécessité d'augmenter les moyens humains du Conservatoire en termes de suivi, encadrement, inventaires sur les sites lui appartenant. Il estime que ce site des marais de Ver/Meuvaines et Graye-sur-Mer nécessite un ETP.
M. NIEL précise que ces actions opérationnelles de suivi/encadrement/entretien relèvent du gestionnaire des sites (Département du Calvados).
M. ZUCCHET (Département du Calvados) ajoute qu'au-delà des 7 gardes gestionnaires du Département, des équipes techniques également intégrées au Département sont mobilisées sur ces sites.
- Mme BUREAU (Conservatoire du littoral) met en avant l'intérêt majeur que représente une acquisition de parcelles par le Conservatoire, à savoir une protection forte et absolue d'espaces naturels sur des parcelles devenant propriétés inaliénables du domaine public.

- M. NIEL (Conservatoire du littoral) souligne que la démarche de ces groupes de travail en phase « diagnostic », et notamment de ce groupe « Biodiversité », est justement de réfléchir ensemble et de se projeter sur les éventuels gains et pertes attendus en cas de salinisation de tout ou partie du marais.
- M. CHEREAU (GRETIA) précise que les milieux saumâtres sont les plus dégradés en région Normandie. Une resalinisation des marais aurait à ce titre un effet bénéfique en permettant l'apparition de nouveaux secteurs au gradient de salinité marqué.
- Mme ZAMBETTAKIS (Conservatoire Botanique National) intervient pour expliquer les différences observées entre les cartes d'habitats naturels au sein des marais entre 2003 et 2019 et qui mettent en avant une régression des habitats salés/saumâtres. Cette diminution de surface s'explique en réalité par l'évolution de l'interprétation des habitats sur ces 20 dernières années. Le début des années 2000 correspondaient aux prémices des cahiers d'habitats (affiliation d'une végétation à un milieu). Les outils et la méthodologie d'interprétation ont été affinés depuis. Ainsi, des prés salés en 2003 ne sont plus considérés comme tels aujourd'hui s'ils ne sont pas en lien direct avec des inondations régulières par la mer.
- Mme ZAMBETTAKIS ne peut en revanche pas se prononcer sur une évolution souhaitable des milieux naturels en marais doux ou saumâtres. Elle souligne plutôt l'intérêt majeur d'identifier quelle est l'évolution la plus probable à moyen et long termes et de mobiliser en conséquence les moyens nécessaires à la protection et au maintien dans de bonnes conditions des futurs habitats d'intérêt communautaire.
- M. THIBERGE conclut que, de son point de vue et à l'écoute des différentes interventions de cette réunion, il semble primordial d'identifier :
 - les tronçons de marais qu'il serait souhaitable de maintenir en eau douce, au regard de la très forte patrimonialité des habitats et des conditions actuelles de protection contre l'élévation du niveau de la mer ;
 - les tronçons de marais qu'il serait judicieux de laisser évoluer en milieux saumâtres, en anticipant les actions de gestion et de préservation des habitats d'intérêt communautaires qui s'y implanteront.

LISTE DES ENJEUX IDENTIFIÉS AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL SUR TABLE (sans hiérarchisation) :

- **Vision partagée/collective de ce que pourrait devenir le marais à moyen et long termes**
- **Accompagnement de l'évolution prévisible du marais avec une gestion différenciée par secteur** (maintien du caractère doux de certains secteurs comme le marais de Meuvaines, intrusions salées sur d'autres) **avec prise en compte du risque inondation et mise en place d'un suivi sur 10 ans**
- **Lien entre évolution du marais et conséquences sur les habitations riveraines**
- **Gestion des niveaux d'eau en faveur de la biodiversité**
- **Maintien voire diversification d'une mosaïque d'habitats naturels** (dynamiques variées, gradients d'eau variés, ...)
- **Adaptation des moyens humains pour le suivi et la gestion des terrains du Conservatoire du littoral**
- **Place des terres agricoles du coteau dans le site**
- **Amélioration des connaissances et partage des données :**
 - **du point de vue de la biodiversité** (via des protocoles standardisés, l'étude d'espèces indicatrices, ...) **en suivant l'effet des changements climatiques ;**
 - **du point de vue du fonctionnement hydraulique du marais** (alimentation en eau, eutrophisation, salinisation) ;
 - **selon une approche fonctionnelle globale.**

GROUPE DE TRAVAIL n°4 « ACCUEIL DU PUBLIC » - 10 septembre 2021 après-midi

La présentation du diagnostic de cette thématique par le bureau d'études a amené les remarques / réflexions listées ci-après.

- M. NIEL (Conservatoire du littoral) explique que lorsque le Conservatoire du littoral acquiert une nouvelle parcelle, soit celle-ci est acquise libre, soit elle est acquise cultivée avec maintien du bail en cours, négociation avec exploitant pour évolution vers prairie puis mise en place d'une convention d'occupation temporaire pour exploiter la prairie.
- M. CHEVALIER (SCI des Dunes) met en avant le fait que les promeneurs veulent voir la mer et circulent de fait sur la dune pour voir au-dessus des enrochements lorsque le chemin est en contrebas. Il pointe l'intérêt majeur de bien canaliser les cheminements piétons.
- M. DE MONTE (ASA Ver-sur-Mer) pointe le besoin de regarnissage des oyats plantés au niveau du hâble de Heurtot.
M. ZUCCHET (Département du Calvados) explique que l'ancien Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels (aujourd'hui rattaché au Conseil départemental) s'était substitué au propriétaire pour assurer la plantation des oyats sur des parcelles non publiques, mais que le regarnissage relève de la responsabilité de l'ASA de défense contre la mer qui constitue le bénéficiaire désigné de l'opération dans l'arrêté préfectoral.
- M. DE MONTE explique que l'ASA de défense contre la mer envisage l'installation de nouveaux enrochements sur le front de dune au niveau du marais de Ver-sur-Mer.
- Mme GRENEAU (conseillère municipale à Graye-sur-Mer), en réponse à la question de M. ZUCCHET, explique que l'arrêté interdisant (en saison et à certaines heures) le passage de chevaux/vélos sur le sentier menant au camping de Graye-sur-Mer a été pris pour des questions de sécurité afin de limiter la multiplicité des usagers et de dégradation de la qualité de l'eau (déjections chevaux).
- M. ZUCCHET explique que le cordon dunaire est protégé au droit des parcelles appartenant au Conservatoire du littoral par le biais de plots empêchant l'accès aux véhicules et de clôtures encadrant le pâturage.
De manière générale, le stationnement des véhicules est globalement bien canalisé sur le marais de Ver-sur-Mer.
- M. DE MONTE rappelle que la mairie de Ver-sur-Mer a pour projet l'aménagement de la cale du Paisty Vert.
M. NIEL précise que le Conservatoire du littoral a pour projet d'aménager le secteur du Paisty Vert en tant qu'entrée Est du marais de Ver-sur-Mer et qu'initialement le projet prévoyait une zone de stationnement au sein de la parcelle située à l'Est du chemin du Paisty Vert. L'acquisition n'a pas pu être assurée à ce jour. À noter que ce terrain intéresse également la commune de Ver-sur-Mer (M. MARCIA, conseiller municipal à Ver-sur-Mer).
M. ZUCCHET rappelle qu'il faut également prendre en compte l'interdiction d'aménager un parking dans la bande des 100 mètres (loi Littoral).
- Mme GRENEAU rappelle le grand intérêt porté par la commune de Graye-sur-Mer pour le projet de la Vélomaritime. Elle attend les résultats de l'étude complémentaire permettant d'identifier le tracé de moindre impact écologique du tronçon n°5 ; tronçon localisé à l'entrée Est du marais de Graye-sur-Mer, à proximité immédiate du cordon dunaire dans sa version initiale.
- À propos de la question des panneaux de communication, M. ZUCCHET alerte sur la nécessaire robustesse de ces équipements au regard du vandalisme régulier observé sur ce type d'outils.

- Mme GRENEAU demande à ce que soit pris en considération l'aspect ludique et technologique dans les modalités de sensibilisation du public (QR codes, parcours-jeux, ...). De même, Mme GRENEAU souhaite que les animations soient pensées pour tous les âges et non pas ciblées uniquement sur les scolaires. M. ZUCCHET pointe quant à lui l'intérêt de sensibiliser sur les différents aspects liés aux changements climatiques directement concernés par le site.
- Mme FLEURY (Département du Calvados) explique que les animations sur site étaient significativement plus nombreuses lorsqu'elle-même et M. ZUCCHET faisaient partie du Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels. Après leur intégration au sein du Département du Calvados, ces animations ont été sous-traitées à des associations (environ 2 animations par site et par an). Ces animations sont d'ores et déjà orientées vers tous types de publics.
- M. NIEL va se renseigner pour essayer de réintégrer les marais du Bessin dans le guide Dakota qui va être remis à jour prochainement.
- M. ZUCCHET met en avant les très bons retours des habitants concernant les bacs à marée (sur lesquels sont installés des panneaux explicatifs de la démarche).
- À propos des parkings sur le site, Mme FLEURY met en avant l'aspect positif de la quiétude permise par les rares zones de stationnement.
M. ZUCCHET abonde en ce sens en mettant en avant le fait que le marais de Ver-sur-Mer est un site essentiellement de passage et non de découverte. M. MARCIA précise que le marais de Ver/Meuvaines est recensé sur Internet (réseaux sociaux) comme site d'intérêt, malgré l'absence d'aires de stationnements dédiées ; la plus proche étant située sur la place Churchill à Ver-sur-Mer.
- M. NIEL questionne sur l'intérêt d'intégrer aux réflexions de l'actualisation du plan de gestion et du DOCOB des projets d'itinéraires de randonnées, de liens avec la vallée de la Seulles, ... De même l'absence actuelle de lien avec le Memorial britannique est évoqué.

LISTE DES ENJEUX IDENTIFIÉS AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL SUR TABLE (et hiérarchisation en fonction du nombre de votes associé) :

- **Maintien des zones de quiétude 7**
- **Canalisation des cheminements piétons sur le cordon dunaire 4**
- **Renaturation et valorisation des entrées du site** (Paisty Vert notamment) **4**
- **Harmonisation et évolution des supports de communication** (QR code, parcours-jeux, ...) **en mettant en avant l'image du site 4**
- **Prise en compte des différentes modalités de déplacement** (véhicules à moteur, cavaliers, vélos, piétons) **et mise en cohérence des réglementations municipales 3**
- **Accès aux marais en fonction des usages** (tourisme, agriculture, chasse, entretien, ...) **2**
- **Rôle pédagogique du site pour appréhender les changements climatiques et les incidences sur la bande côtière 2**
- **Mise en relation des animations au sein des marais et dans les villes alentour** (approche transversale) **1**

SUITES À DONNER

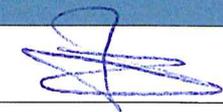
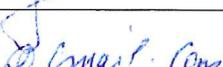
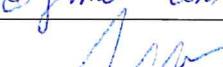
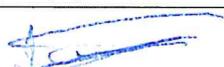
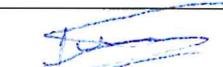
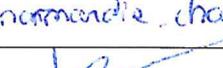
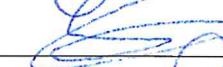
La révision conjointe du Document d'objectifs Natura 2000 et du plan de gestion des terrains du conservatoire va se poursuivre selon le calendrier suivant :

- **Octobre 2021** : Finalisation du diagnostic par le CERESA et mise en avant des grands enjeux ressortant des groupes de travail des 9-10 septembre 2021
- **2^{ème} quinzaine de novembre 2021** : Nouvelle journée de réunion regroupant les quatre groupes de travail afin de valider ces grands enjeux et de travailler sur les orientations et objectifs opérationnels du futur plan de gestion et du futur DOCOB des marais de Graye-sur-Mer et de Ver-sur-Mer/Meuvaines.
- **Décembre 2021** : Présentation de ce diagnostic et des enjeux-objectifs en comité de pilotage
- **1^{er} semestre 2022** : Définition des actions concrètes à intégrer au plan de gestion et au DOCOB (avec une nouvelle session de groupes de travail en mars 2022).
- **Début juillet 2022** : Validation des documents en comité de pilotage.

FEUILLE D'EMARGEMENT

Révision du document d'objectifs Natura 2000 « marais arrière-littoraux du Bessin » et du plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral

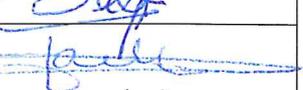
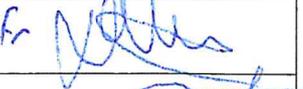
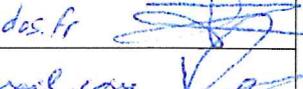
Groupe de travail « gestion & usages » - jeudi 09 septembre 2021

NOM Prénom	Structure	Courriel	Signature
ZUCCHET O	CD 14	olivier.zucchet@calvados.fr	
Palin J Y	ACCA gray	jeanyves.palma	
VERET Ilue	Ver-sur-Mer	veret.jl@gmail.com	
ACHARD Denis	ADDM Rivages Bessin	Achard denis@gmail.com	
DEMONTE JH	ASA MARAIS VER	jh.don@free.fr	
SAVARY Nicolas	CRC Normandie Riv de l'Orne	ac-normandie@orange.fr	
JEANNE Julie	AC GEVA	solien.seanne14@gmail.com	
CHEVALLIER Bernard	SEI dep. dunes gardi particulier	bernard.chevallier@stomart.fr	
BERNIER Stéphane	FDC 14	sbernier@pde14.com	
de Blaken	le Bessin	0644554459	
Fouquet Ingrid			
DUVAL Edouard	SD 1	edouard.duval@yaho.com	
RONCO Hervé	ASA de la du Bessin	herve-ronco@gmail.com	
BUCHART Perrine	Chambaggri agriculture	perrine.buchart@normandie.chambaggri.fr	
LONGAVENNE Frédéric	DDTM 14		
WEIR Franck	CATER		
FAINE Valérie	GAN		
Thomas BIERO	DREAL		
			

FEUILLE D'EMARGEMENT

Révision du document d'objectifs Natura 2000 « marais arrière-littoraux du Bessin » et du plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral

Groupe de travail « biodiversité » - vendredi 10 septembre 2021

NOM Prénom	Structure	Courriel	Signature
P. CLAUSER	Conseiller Municipal VER SURTET	pas de clauser commune vers sur mes 0232742.jc	
T. BIERO	DREAL		
F. DUVAL	Sci des Dunes		
JH DE FONTE	ASA Marais VER	Ph.dlm@free.fr	
BERZINGER Stéphan	Ch Agé Normandie		
SONCOURT Yann	AESV		
VI GOURZ David	OFB		
JEAN BAPTISTE Jouis	GONM	James.Jb@wanadoo.fr	
THOMAS Bastien	GMN	b.thomas@gmn.wno.fr	
ZUCCHET. O	CD 12	olivier.zuchet@culvados.fr	
THIBERGE. A	GRAYESUR MER Merise.	thiberge.paul@gerard.com	
Frederic Longeveme	DDTM 14		
Stéphane Romarin	SCI des Dunes gande ponticaul	romarin.stephane@pntcaul.fr	
CHEBETU Loic	GRETIA	l.chebetu@gretia.org	
Colleen Rossetti	CBW		
BUREAU Isabelle	cdl		

